



Le Cham'info



Bulletin d'informations de Chamarande - septembre 2020

Numéro spécial frelons asiatiques

Alors qu'ils nettoyaient la végétation aux abords des écoles fin août pour préparer la rentrée, nos agents techniques ont été contraints de revêtir des tenues d'apiculteur en raison de la présence de nombreux frelons asiatiques. L'opération s'est révélée particulièrement difficile. Ce n'est que le 7 septembre que le nid a été découvert puis détruit.

Pour protéger les enfants de nos écoles ainsi que tous les chamarandais, nous vous demandons votre participation pour lutter contre la prolifération de ces nuisibles.

Comment reconnaître les frelons asiatiques ?

Originaires d'Asie, les frelons asiatiques seraient arrivés en France dans un chargement de poteries chinoises livrées en 2004 dans le Lot-et-Garonne ; ils ont alors proliféré dans toute la France.

Vespa velutina est très facile à reconnaître : **son thorax est brun noir** et il possède sur l'abdomen **une seule grande rayure jaune-orangée**. Sa tête est noire, sa face jaune orangé, ses pattes jaunes à l'extrémité. Il mesure entre 20 et 30 mm.

Sont-ils dangereux ?

Pour l'homme : Lorsqu'il est seul, le frelon asiatique n'est pas agressif mais si vous approchez d'un nid à moins de 5 m, les attaques sont alors collectives et très agressives. Les frelons ont un dard lisse qui leur permet de piquer plusieurs fois et d'injecter du venin à chaque piqure. On déplore chaque année une dizaine de décès.

Pour les abeilles : Le frelon agresse ses proies en les attendant en vol stationnaire devant la ruche, les décapite et ramène le thorax riche en protéines pour nourrir ses larves. Il pénètre ensuite dans la ruche pour s'attaquer au couvain.

Pour l'environnement : La présence des frelons entraîne un fort déséquilibre au sein de la biodiversité, l'abeille étant pollinisatrice de plus de 20 000 espèces de plantes sur notre continent, dont 40% de fruits, légumes et oléagineux. Ils s'attaquent également aux chenilles, papillons, mouches, libellules et autres insectes.

Pour l'agriculture : La réduction de la pollinisation ainsi que les dégâts sur les fruits (notamment le raisin) ont des conséquences désastreuses.

Quel est leur cycle de vie ?

En octobre et novembre, les femelles reproductrices quittent le nid pour s'accoupler. Elles vont construire dès le mois de février un nid primaire dans un endroit abrité à moins de 3 mètres de haut sous un toit, dans un garage... La reine commence alors sa ponte : des ouvrières apparaissent peu à peu. La colonie s'agrandit tout au long de l'été, des nids secondaires sont construits **à 5 ou 10 m de haut, sous la branche d'un arbre**. Il est constitué d'écorces et de bois

tendre mâchés, imbibés d'eau, de salive, pétris grâce aux mandibules. Ces boulettes ressemblant à du carton sont étalées en plusieurs couches. Le nid est construit à proximité d'un point d'eau (rivière ou fontaine) et il va grandir considérablement jusqu'à la fin de l'été.



Frelon Asiatique



Comment lutter contre les frelons asiatiques ?

L'espèce a une **capacité de reproduction très rapide**. Un nid qu'on ne détruit pas donne quatre nids l'année suivante. De plus, le frelon asiatique n'a **pas de prédateurs** en Europe.

Notre devoir est de protéger notre environnement, nos abeilles, les enfants de nos écoles et tous les chamarandais, en détruisant les nids pour que le frelon asiatique stoppe son massacre.

La destruction d'un nid est plus efficace si elle a lieu **l'été**. En effet, il est primordial de détruire un nid avant que la colonie ne débute sa période de reproduction. Cela évite ainsi la multiplication des nids l'année suivante. Cependant, les nids sont davantage visibles à l'automne une fois les feuilles tombées.

Je n'ai pas de jardin : je repère les nids dans les arbres autour de moi et je signale leur emplacement à la mairie.

En prévention, je pose des pièges dans mon jardin :

Dans une bouteille en plastique, sans la remplir, je fais un appât sélectif composé d'un quart de volume de **sirop de grenadine ou de cassis** ; d'un demi-volume de **bière brune** ; d'un quart de volume de **vin blanc** (qui repousse les abeilles) et je referme la bouteille avec son bouchon. Au-dessus de ce mélange, je perce quatre trous de 7 millimètres de diamètre par lequel le frelon pourra entrer mais pas ressortir. Des trous plus gros piègeraient aussi les frelons européens. Je suspends ce piège à un arbre, au soleil, à une hauteur d'environ 1,50 m pour le surveiller facilement. Je peux également le placer sur mon balcon. Je recharge le piège en appât tous les 15 jours environ.

Note : Lorsqu'un ou deux frelons seront pris au piège, ils émettront des signaux de détresse attirant les autres frelons.

Il y a un nid dans mon jardin :

Je dois faire appel à des entreprises chartées et formées, qui respectent les bonnes pratiques de destruction en prenant en considération les contraintes urbaines, humaines et environnementales :

ARAU ESPACES VERTS - 91580 ETRECHY - 01 64 90 02 96

MGF - 91150 ETAMPES - 06 41 31 52 86

APIS - 91580 VILLENEUVE SUR AUVERS - 06 88 11 86 62

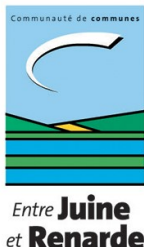
COMONT STEPHANE - 91780 CHALO ST MARS - 06 87 37 22 37



Que faire en cas de piquûre ?

Si je suis piqué, je retire rapidement le dard, j'enlève mes bagues si c'est à la main pour ne pas gêner la circulation du sang, je désinfecte à l'eau et au savon, j'applique une solution antiseptique. En cas de douleur intense, je prends un antidouleur par voie orale. Je vérifie ma vaccination contre le tétanos. **Je consulte immédiatement un médecin** en cas de piquûre dans la bouche ou la gorge (en attendant, je suce un glaçon) ; de réaction locale dans les jours qui suivent ou de fièvre et frissons ; de réaction allergique (je m'allonge et je surélève mes jambes).

**NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE AIDE :
TOUS ENSEMBLE, PROTEGEONS NOTRE ENVIRONNEMENT !**



Président du Comité de Rédaction : Patrick de LUCA

Contributeurs : Isabelle BAETE - Fernand GEORGES - Frédéric JAMET - Olivier LEJEUNE
- Marie-Pierre LOUIS - Jean-François PEYRONEL - Christine SERDET

Mise en page : Isabelle BAETE

Impression : Mairie de Chamarande

Imprimé sur du papier recyclé

Ne pas jeter sur la voie publique



Toutes les informations sur



www.chamarande.fr